

Adresse des membres de la société populaire d'Etrépagny (Eure),  
lors de la séance du 26 brumaire an III (16 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des membres de la société populaire d'Etrépagny (Eure), lors de la séance du 26 brumaire an III (16 novembre 1794).  
In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20  
novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 288-289;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2005\\_num\\_101\\_1\\_18252\\_t1\\_0288\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18252_t1_0288_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

de la République au port de la tranquillité qui est le terme après lequel nous soupirons tous.

*Suivent 29 signatures.*

*f*

[*Les membres de la société populaire des Amis de la République, réunis dans la salle des séances de la société populaire de Breteuil, Eure, à la Convention nationale, le 5 brumaire an III*] (35)

Citoyens Représentans,

La lecture de l'Adresse de la Convention aux Français du 19 vendémiaire dernier dans la séance de décadi dernier a été couverte des plus justes applaudissemens. Ses principes sont vrais et purs, ses conséquences seront la paix et le bonheur. Les bases que vous y donnés au gouvernement républicain sont inébranlables, et désormais il ne peut périr. Les ténèbres disséminés sur l'athmosphère français par les agens du terrorisme se sont soudainement dissipées à la lueur du flambeau de la justice que vous avés consacré, et la probité qui y règne co-agit simultanément pour le bonheur commun. Marchés, citoyens Représentans, Marchés sûrement dans cette route qu'ont déblayée vos vertus et vos efforts incalculables, et vous nous y verrez vous accompagner et vous suivre. Loin de ce cortège respectable les factieux, les égoïstes, les pusillanimes... Quiconque ne sera pas pour vous, sera contre, et nous le remarquerons, nous le suivrons dans sa marche ténébreuse, nous le placerons au rang des ennemis de la Patrie. Heureusement, nous ne sommes pas placés pour dénoncer des crimes, il n'en n'existe pas autour de nous; la Convention fut et sera toujours notre cri de ralliement; dans tous les tems nous respectâmes ses lois et nous les avons fait respecter.

Une zone de sang et d'iniquités avoit ceint nôtre horizon pendant des mois; la plus noire obscurité ne laissoit appercevoir que ses feux dévorans; le père en étoit venu à ce point de craindre son fils, l'époux son épouse et réciproquement; l'amant même se taisoit devant l'objet de sa tendresse... Ô jours baignés de nos larmes! vôtre horreur a disparu; la Convention a juré... et la serenité a repris l'empire de nos âmes jusques là exilées.

Nous vous félicitons encor, Citoïens Représentans, sur votre decret du 27 vendémiaire. Les sociétés populaires ne peuvent plus former ce federalisme rival de l'autorité suprême. Jamais, non jamais nous ne donnerons adhésion à aucune section du peuple qui s'érigerait en censeur des loix, qui distingueroit dans le Senat français des patriotes et des non patriotes. Nous voüons à l'exécration un pareil blasphème et leurs auteurs quels qu'ils soient. Quand le peuple en masse a parlé par l'organe

de ses Représentans, l'homme privé n'a plus qu'à se taire et obéir. Tels sont nos sentimens, tels ceux des republicains de bonne foi. Vive la Republique, Vive la Convention nationale...

*Suivent 62 signatures.*

*g'*

[*Les membres de la société populaire d'étrépagny, Eure, à la Convention nationale, le 3 brumaire an III*] (36)

Liberté, Égalité, la République ou la mort.

Convention nationale,

Vous êtes le centre de salut public autour duquel doivent se ranger à l'envie les amis de la patrie toutes les fois que l'orage gronde.

De tous les points de la Republique, la vérité dont les accents avoient été étouffés jusqu'à ce jour se fait entendre; elle ne doit son salut qu'à l'énergie brulante et au vertueux courage que vous avez déployée au milieu des orages formés pour sa ruine.

Recevez donc de nouveau l'expression de notre gratitude, l'adresse que vous décrétates au peuple français le dix huit vendémiaire dernier est pour jamais gravée dans nos coeurs depuis la naissance de la République, ces sentimens de bienveillance et d'humanité ont toujours été les nôtres et jamais nous n'avons voulu reconnoître d'autre gouvernement que la Convention. La société a prêté derechef le serment de lui être a jamais inseparable.

Que depuis la chute du nouveau tyran, les ambitieux s'accroissent, que les passions fermentent, que l'intrigue s'agite, pour nous Républicains de la société populaire d'Etrépagny, sourds à tout parti ne connoissons que les principes tutelaires de la liberté et aspirons après l'exécution de votre décret du sept vendémiaire lequel aussitôt reçu l'avons publié dans notre enceinte y a été accueilli aux acclamations générales.

Non citoyens Représentans, vous ne souffrirez pas que les fonctions publiques soient exercés par d'autres que par de véritables amis du peuple. Vous qui êtes ses mandataires fidèles, vous qui avez déjà tant fait pour lui, nous assurez encore que vous ne vous arrêterez pas dans une aussi belle carrière, vous avez la confiance d'une grande nation, soyez fiers de la puissance que vous donne un titre si legitime.

Que la voye de la justice s'apesantisse sur nos ennemis communs et faites que les républicains triomphans jouissent de toute l'étendue de leurs droits.

Restez a votre poste, dirigez sur eux la foudre nationale. Vous aurez sauvé la République et sa reconnaissance comme son bonheur seront éternels.

Le trois brumaire l'an troisième de la République une indivisible et démocratique.

*Suivent 46 signatures.*

*h'*

[*La société populaire de Carouge à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III*] (37)

Citoyens Représentants,

La société populaire de Carouge vous remercie d'avoir envoyé dans le département du Mont-Blanc le représentant du peuple Gauthier.

Il a mis en exercice la justice, la probité et toutes les vertus.

Il a ramené la confiance et la sécurité parmi les bons citoyens; sa sagesse a distingué les ambitieux intrigants et sa fermeté les a déjoués. Il a rectifié et fixé l'esprit public en développant d'avance les principes de votre adresse au peuple.

Nous remercions la Convention nationale de cette adresse, ses principes sont les nôtres; elle doit être le point de ralliement de tous les français, et le fanal qui au travers des flots révolutionnaires doit diriger le vaisseau de la République; faites le entrer, représentants du peuple, d'une main hardie, dans le port, l'écume impure des agitateurs doit-elle en arrêter la marche majestueuse?

J. ANTHONIOZ, *président.*

*i'*

[*La société populaire de Bruyères à la Convention nationale, le 23 vendémiaire an III*] (38)

Citoyens Représentants

Vous avez abattu par votre courage l'infâme triumvir, mais ses sectateurs impies respirent encore. Tourmentés de la soif du crime, ces hommes de sang et de boue s'agitent et se remuent en tous sens pour corrompre la morale publique et distraire le peuple français de l'attachement et de la confiance qu'il doit à ses représentants. Mais leurs criminels efforts seront impuissans, et la justice terrible du peuple frappera tôt ou tard cette horde de scélérats suscitée et vomie par ses féroces ennemis. Que l'adresse sublime, que vous venez d'adresser à ce même peuple qui ne sait qu'idolâtrer la République, et les vertus qu'elle met à l'ordre du jour; que cette adresse que nous avons couverte d'applaudissemens et d'actions de grace devienne l'arrêt de mort de tous ces êtres immoraux et liberticides, en nous traçant les caractères auxquels nous reconnaitrons leur trahison et leur perfidie. Guerre éternelle aux

intriguans, aux factieux, aux meneurs, aux fripons, aux égoïstes, comme aux tirans; point de Plaine, point de Montagne, rien que la Convention; la Convention toute entière, tel est citoyens Représentans notre seul cri de ralliement, tel est le seul point où nous dirigeons notre obéissance comme le seul centre où nous réunissent notre amour et notre dévouement pour des législateurs qui servent si bien la cause que nous défendrons jusqu'à la mort.

La cause sacrée de l'égalité et de la liberté.

Vive la République, vive la Convention nationale.

*Suivent 70 signatures.*

*j'*

[*La société populaire d'Aurignac à la Convention nationale, s. d.*] (39)

Citoyens Représentants,

Votre adresse sublime et consolante au peuple français rétablit enfin sur le sol de la liberté inondé de larmes et de sang, le règne de la justice et des principes. Les monstres que la massue de nos hercules a terrassés ne vomiront plus leur rage sur l'innocence et l'erreur et le crime et la trahison poursuivis sans relâche sous quelque masque dont ils se couvrent, dans quelques lieux qu'ils se cachent n'échapperont plus au chatiment qu'invoquent sur leurs têtes les lois outragées et le cri des bons citoyens.

La société populaire d'Aurignac constamment attachée à ces principes immuables d'un bon gouvernement les a vus avec transport, consignés dans votre proclamation, et on vous redit qu'en y perseverant les scélérats qui cherchent à entraver la marche rapide du char de la Révolution seront écrasés sous ses roues ou contraints à abjurer leurs detestables machinations.

Continués, Pères de la patrie, la tâche honorable et pénible de fixer le bonheur au milieu d'un peuple que n'ont point découragé de traverser et de sacrifier sans nombre par le même moyen que vous avez employé pour fixer la gloire dans vos sages et courageuses délibérations que les intrigans, les ambitieux et les fripons palissent et sechent d'effroi à l'aspect du glaive toujours suspendu sur leurs têtes, mais que les citoyens probres et vertueux rassurés par leur loyauté et leur civisme s'élèvent avec confiance à la jouissance de tous leurs droits.

Soiez imperturbables sur le mont sacré, de là, foudroyés d'une main les esclaves des tyrans coalisés, de l'autre renversés tous les trônes que des factieux voudraient placer à la hauteur de la Convention, foulés sous vos pieds tous ces obscurs conspirateurs qui ourdissent dans le secret, leurs trames criminelles et liberticides; et restés à vos postes. Jusqu'au tems où vos

(37) C 326, pl. 1419, p. 6.

(38) C 326, pl. 1419, p. 10.

(39) C 326, pl. 1419, p. 14.